1	2	3

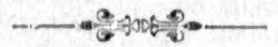
1
2
3

1	2	3
4	5	6

AUX ELECTEURS

DU

COMTE de QUEBEC



MM. les Electeurs,

Nous nous faisons un devoir de mettre sous vos yeux la lettre de M. Montplaisir et Mgr Laflèche, aussi la réponse de Mgr Laflèche à cette lettre, et la lettre de Mgr Taché, le père du peuple Métis dans le Nord-Ouest. Ces trois lettres n'ont guère besoin de commentaires ; elles comportent en elles mêmes toutes les explications demandées, et serviront aussi grandement, je l'espère, à éclairer les électeurs de tout le pays dans les circonstances actuelles.

———o———

Le Cap de la Magdeleine,
16 janvier 1887.

A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche,
Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

Votre Grandeur se souvient sans doute que l'an passé, pendant la session fédérale du parlement d'Ottawa, et avant le vote sur la motion Landry, j'ai pris son avis sur la manière de me conduire relativement aux affaires du Nord Ouest et spécialement du peuple métis que votre Grandeur a connu particulièrement pour l'avoir évangélisé pendant bien des années. Tout en regrettant l'exécution de Régina, Votre Grandeur était d'opinion qu'il était encore mieux de ne pas renverser le gouvernement des conservateurs s'il voulait réparer ses fautes.

J'avais déjà moi-même blâmé cet acte dans une réunion publique de mon comté.

Mais quand je vis que la motion Landry comportait un vote de non confiance et pouvait entraîner la chute du gouvernement conservateur et amener les libéraux au pouvoir, lesques avaient déjà fait et pouvaient faire encore pire, je fus comme d'autres députés, fort embarrassé sur le parti à prendre dans l'intérêt du peuple métis que *tous* nous voulions aider.

Sa Grandeur Mgr A. Taché, Archevêque de St-Boniface, qu'on peut appeler à bon droit le *père* de ce peuple, se trouvait alors à Ottawa.

Nous avons compris que dans une telle circonstance, nous ne pouvions rien faire de mieux que de le consulter. Je suis donc allé le voir avec plusieurs de mes collègues.

Sa Grandeur nous dit alors que, sans entrer dans les partis politiques. Elle ne pouvait pas nous conseiller de *renverser le gouvernement*, parce qu'il était encore le plus capable de réparer les torts et dommages faits aux métis s'il le voulait ; mais que son opinion devait rester secrète pendant un temps parce que la plaie faite aux métis était encore trop vive pour que cette opinion fut bien comprise et bien interpretée.

Ayant pris des informations sur les bonnes dispositions du gouvernement de réparer efficacement et certainement les maux dont souffraient les métis, et après avoir pesé mûrement les dangers de la situation,

nous avons voté contre le renversement du gouvernement conservateur, renfermé constitutionnellement dans la motion Landry.

Puisque ce renversement pouvait être un autre malheur pour les métis, il nous a paru qu'on ne devait pas, nous qui voulions leur faire du bien, guérir leur mal passé par un mal nouveau. Nous avons cru qu'en cela nous représentions véritablement le sentiment et la volonté de tous nos constituants qui sont sages et qui veulent le bien ; et qu'à notre place, ils n'auraient pas fait autrement.

Plusieurs de nos amis et de nos appuis, cependant n'ont point partagé notre sentiment, ni notre manière de voir, et nous ont regardé comme ayant manqué gravement à notre devoir ; quelques-uns ont même été jusqu'à nous considérer comme des traîtres à notre sang et à notre patrie.

Il est vrai qu'ils ne connaissaient pas complètement le motif de notre conduite, vu que le silence nous était imposé par une raison légitime de respect et de fidélité envers l'Archevêque du Nord-Ouest ; mais il semble quon aurait pu être plus indulgent à notre égard, et attendre avant de nous maltraiter que le temps fut venu de donner nos explications.

Nous avons donc souffert considérablement dans notre réputation pour l'amour des métis, de la part même des amis des métis qui étaient aussi les nôtres.

Aujourd'hui que notre mandat achève, il est convenable que nous fassions comprendre à nos concitoyens, qui nous ont honoré de leur confiance, la raison entière de notre conduite.

Votre Grandeur a cette raison entre les mains ; et je viens la prier en mon nom comme au nom de plusieurs autres députés fédéraux de la faire connaître si elle le juge à propos.

Voici comment :

J'ai demandé à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque de St-Boniface, à présent que nous devons rendre compte de notre administration aux électeurs, et que l'effervescence est apaisée au Nord Ouest par le temps écoulé et les réparations déjà faites, l'autorisation de rendre public l'avis qu'il nous avait dònné privément l'an dernier.

Mgr l'Archevêque de St-Boniface retenu par la maladie à l'hôpital, m'a répondu qu'il donnait volontiers cette autorisation qui est un acte de justice, mais qu'il en référait à Votre Grandeur ; que l'année dernière il vous avait écrit une lettre contenant les opinions et les raisons des opinions qu'il avait exprimées devant nous à Ottawa sur le sujet en question ; que la publication de cette lettre répondrait entièrement au besoin exposé de ma part, sans qu'il fut nécessaire pour lui de s'astreindre à une répétition, et que V. G. était du reste le juge du moment de cette publication dans son diocèse.

Votre Grandeur voudra donc, je l'espère, m'accorder la faveur de mettre sous les yeux de mes constituants, les électeurs du Comté de Champlain la susdite lettre de Mgr de St-Boniface, et même de la publier sur les journaux pour la justification des députés mes confrères et amis.

Elle daignera peut-être aussi me dire si elle juge ma conduite aussi dommageable à ces métis qui lui sont chers, et par conséquent aussi répréhensible que quelques-uns ont voulu le dire.

Ces explications et ces témoignages peuvent ramener à d'autres sentiments beaucoup de citoyens qui ont été trompés par des paroles démesurées, mais qui au fond du cœur ne veulent que le plus grand bien de leurs compatriotes.

Veuillez agréer, Mgr, l'hommage du profond respect et de l'affection filiale avec lesquels je demeure,

De Votre Grandeur,
Le très humble et dévoué servt.,

H. MONTPLAISIR,
Député Fédéral du
comté de Champlain.

Voici la réponse de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières :

Evêché des Trois-Rivières,
le 17 janvier 1887.

Monsieur H. Montplaisir,
Député du Comté de Champlain.

Mon cher Monsieur,

Mgr Taché m'a en effet adressé le 13 mars 1886 une lettre confidentielle dans laquelle il m'expose au long les graves raisons de l'opinion qu'il a adoptée sur les meilleurs moyens à prendre pour obtenir la réparation des dommages causés aux Métis du Nord-Ouest. Comme ce sont ces raisons et le poids de cette opinion qui ont déterminé l'attitude que vous avez prise à ce sujet, ainsi que celle de vos amis si sincèrement dévoués au bien de ces Métis, l'Illustre Archevêque trouve aujourd'hui que la justice demande que l'on vous donne le moyen de justifier votre conduite devant vos électeurs, au moment où le mandat qu'ils vous ont confié va expirer. En conséquence il vous autorise avec mon agrément à rendre publique cette lettre et c'est pourquoi vous vous adressez à moi aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon côté à vous accorder cette autorisation ; car je trouve, comme mon Vénérable Collègue, que c'est un acte de justice qui vous est dû, ainsi qu'à vos amis. Je vous dirai même que je le fais d'autant plus volontiers que je partage entièrement les vues de Mgr l'Archevêque de St-Boniface sur ce sujet.

Vous avez dû remarquer la grande réserve dans laquelle je me suis tenu jusqu'à présent sur cette question brûlante, espérant que le temps et la réflexion amèneraient peu à peu l'apaisement des esprits. Mais j'ai vu avec douleur que c'est le contraire qui est arrivé. Les passions politiques qui gâtent tout en ont fait un brandon de discorde qui jette partout le trouble, et divise profondément les meilleurs amis et les meilleurs esprits C'est ce que j'ai eu le chagrin de constater dans mon propre diocèse où l'absence d'une direction spéciale sur cette matière a laissé les fidèles trop exposés à être trompés par de malheureuses représentations que l'on ne prévoyait pas. Le clergé de ce diocèse d'ordinaire si uni s'en est lui-même ressenti.

La division a également pénétré dans la presse la plus sincèrement catholique et a dégénéré, en certain quartier, en une polémique violente qui contrastait péniblement avec la modération plusieurs fois recommandée aux écrivains catholiques dans nos conciles provinciaux et par le Souverain Pontife lui-même, dans les questions politiques. On en est venu à des injures répétées qui ont rejailli jusque sur des dignitaires ecclésiastiques. Il s'en est suivi un véritable scandale par les préjugés que cette polémique a soulevés chez un certain nombre de bons citoyens.

En présence de ces braves inconvénients, je me vois forcé de sortir de la réserve dans laquelle j'étais demeuré, et de répondre aux nombreuses demandes qui m'ont été adressées sur la ligne de conduite que je crois la plus favorable aux véritables intérêts des Métis du Nord-Ouest, comme à ceux de notre province.

La chose me devient facile aujourd'hui par la permission que vous avez obtenue de publier la lettre ci-dessus mentionnée, dans laquelle Mgr Taché motive si solidement son opinion sur la question du Nord-Ouest. Je partage donc entièrement ses vues qui sont aussi celles de Mgr Grandin. Tout le monde conviendra que ces Vénérables Prélats sont les juges les plus compétents en cette matière. En outre, il me paraît évident que le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques devient de plus en plus dangereux.

Tout en regrettant vivement les dommages qu'ont subis les Métis, je crois que le remède à ces maux, n'est pas tant dans le renversement des ministères, au risque d'empirer la situation, comme le prouve l'expérience du passé, que dans le rappel des hommes politiques aux règles de la justice et de l'équité, et au respect des droits religieux et civils de tous les administrés, sans distinction de race et de langue.

Les réparations déjà faites et la justice rendue aux Métis pendant l'année dernière, la tranquilité et la confiance rétablies dans cette région prouve l'efficacité de ce moyen.

Cette manière d'agir est absolument conforme au principe rappelé par Léon XIII, savoir, qu'il faut *tolérer* quelque fois des maux qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à des calamités et à des *troubles* plus funestes encore.

Dans ces sortes de questions les évêques peuvent être certainement regardés comme les juges les plus compétents. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que le peuple canadien n'a jamais eu à se repentir d'avoir suivi, en ces circonstances difficiles, l'avis des évêques mais qu'au contraire le pays a grandement souffert quand on a mis de côté leur sage direction.

Pour vous, mon cher Monsieur, vous avez sagement agi en suivant une opinion aussi solidement motivée, et soutenue par une telle autorité. Ceux de vos constituants qui voudront examiner la chose sans passion ni préjugés, ne sauront vous blâmer d'avoir suivi en une circonstance si difficile et si critique, l'avis de vos guides naturels.

Sur ce je prie le Seigneur de vous avoir toujours en Sa Sainte garde, et je demeure,

Votre dévoué serviteur,

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Voici maintenant la lettre de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, à laquelle Mgr des Trois-Rivières fait allusion, et que les deux évêques me permettent de communiquer à mes électeurs, et même de publier pour la justification de mes collègues et amis.

Ottawa, 13 mars 1886.

A Sa Grandeur Mgr Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières

Bien cher Seigneur et ami,

Me voici de nouveau à Ottawa pour continuer à y travailler dans l'intérêt de notre chère population. La crise terrible que traverse notre Nord-Ouest, les déplorables événements qui viennent de se produire, et leurs trop tristes conséquences, tout cela fait à mon cœur un mal immense. Je me surprends souvent à dire : que n'a-t-on prévenu tout cela ?

Vous comprenez facilement l'effet produit parmi la députation française par la "Motion Landry." Hélas pourquoi faut-il que l'esprit de parti domine tout autre sentiment. Je vois des gens qui, je le sais, n'ont aucun souci de notre peuple, de nos chers Métis, et qui pourtant déploient

un zèle apparent qui ne cache que très imparfaitement le mobile réel de leur conduite. Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873 sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance, ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire.

D'un autre côté je remarque avec bonheur des hommes sincères qui ont vraiment à cœur de défendre et d'aider notre population, fallut-il pour cela rompre avec leur parti, se séparer de leurs alliés naturels, des amis de toute leur vie.

Comme vous le pensez facilement on veut connaître mon opinion. Ma pensée en tout cela est unique, je ne veux qu'une chose : *le bonheur du peuple auquel j'ai voué mon existence.*

Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là naturellement se trouve la difficulté. Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question : " Devons-nous renverser le gouvernement ? " Après mûre réflexion, j'ai cru devoir répondre que *tel n'est pas mon avis.*

Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux que l'on déplore, aux fautes qui ont été commises. En 1872 on a renversé le gouvernement en grande partie sur la question d'amnistie. Et quel a été le résultat sur cette question ? Tout simplement la dureté a remplacé la faiblesse. Les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré *la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil* pour les chefs, et pour les autres une amnistie, amnistie partielle, qui nous avait été offerte et que nous avions refusée. Les hommes qui ont fait ces choses sont-ils donc les seuls amis des Métis ? Faut-il tout sacrifier pour leur mettre nos destinées entre les mains ?

Un troisième parti se forme. Je connais la loyauté et le bon vouloir d'un grand nombre de ceux qui le compose. Ils sont sincères, mais pourront-ils atteindre leur but en rompant leur alliance actuelle, pourront-ils se soustraire à toute alliance, et la nouvelle alliance assurera-t-elle le bonheur des habitants du Nord-Ouest ? Je ne le crois pas.

Si le gouvernement d'aujourd'hui voulait profiter de son expérience, je puis le dire sans hésitation, s'il voulait profiter de ses fautes, il serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données, et qui avec beaucoup de bonne volonté auraient beaucoup à tâtonner avant de saisir la situation, les inconvénients qu'elle renferme, les remèdes qu'on doit lui appliquer.

Que l'on modifie le personnel dans les emplois publics du Nord-Ouest ! Que l'on reconnaisse les droits naturels d'un peuple qu'on est venu surprendre chez lui ! Que l'on traite les Métis et les sauvages comme tout autre peuple placé dans les mêmes circonstances voudrait être traité, et l'on n'aura pas besoin de bouleversement politique.

J'ai donc cru devoir dire à des amis qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest, ni de ses habitants, en votant contre la " Motion Landry " qui n'est qu'un vote de non confiance. Mais ceci à la condition de n'être pas partisans quand même, mais bien au contraire d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat de la lenteur apportée à rendre justice.

En parlant du gouvernement à mes amis, je leur ai dit le mot si connu : " Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent."

Notre vieille amitié, l'intérêt si vif et si sincère que vous portez à la population du Nord-Ouest m'inspire l'obligation de vous faire connaître l'attitude que j'ai prise, l'opinion que j'ai formulée.

Naturellement cette lettre n'est pas pour le public, néanmoins si plus tard ceux à qui j'ai exprimé mon opinion devaient avoir à souffrir parce qu'ils ont accepté ma manière de voir, je vous autorise à leur communiquer cette lettre et je les autorise, eux, à s'en servir pour leur propre justification.

Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis, toute une existence usée dans leurs intérêts me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage.

Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens d'indiquer.

J'irai vous faire visite dans quelques jours, cher Seigneur et ami. Alors nous épancherons nos cœurs l'un dans l'autre sur tout ce qui nous concerne et nous intéresse. Qui aurait dit il y a quarante ans, quand à pareille époque nous faisions nos préparatifs de départ pour l'Ile à la Crosse ; qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis ? Que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés ? Acceptons de la divine Providence tout ce qu'elle nous ménage. Pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange.

Votre ami sincère et dévoué,

(Signé) † ALEX, Arch. de St-Boniface, O. M. I.

Pour copie véritable,

† ALEX., Arch. de St-Boniface, O. M. I.

Quelques Electeurs du Comté.